

COMPTE RENDU

Comité de Pilotage n°3 « Mer de Cornouaille »

4 mars 2013, 14h – 17h à Quimper Cornouaille Développement

Ordre du jour :

1. Bilan du diagnostic
2. Point juridique sur les volets mer des SCoT
3. Etapes 2014
4. Mise en œuvre du projet maritime dans les nouvelles contractualisations territoriales

Les supports de présentation, mis à jour avec les remarques faites en séance, sont joints au compte-rendu.

1. Synthèse de la réunion

Ce comité de pilotage a permis de partager et compléter les enjeux issus du diagnostic sur les activités et ressources de la mer de Cornouaille. La construction du projet maritime pourra démarrer dès le second semestre. Le projet contribuera aux programmes des contractualisations à venir.

Le passage à la dimension de volet maritime valant SMVM sera proposé dans des délais qui dépendront des plannings de chaque SCoT et des choix des nouveaux élus. Il est nécessaire d'ores et déjà de se préparer à cette transcription du projet maritime dans les documents de planification.

Ainsi l'étude environnementale externalisée permettra de disposer des bases requises par la réglementation pour passer du projet maritime au volet maritime de SCoT en temps voulu. Elle alimentera aussi la réflexion dans la construction du projet maritime.

2. Prochaines étapes

Conformément au calendrier prévisionnel, les prochaines étapes sont donc :

- La finalisation du rapport diagnostic pour transmission aux membres du COPIL au printemps, et publication d'un 4 pages sur ce diagnostic
- Le lancement de l'étude environnementale (procédure, puis étude)
- InterSCoT technique au printemps, sur le passage des SCoT à un document valant SMVM
- La construction du projet maritime cornouaillais sur le second semestre 2014

3. Retours sur les principaux échanges tenus en séance

a. Bilan du diagnostic

Un premier point est fait sur le bilan du diagnostic présenté en conférence débat fin 2013. Il s'agit d'échanger sur les concurrences et complémentarités entre le pays de Cornouaille et les pays voisins sur les filières maritimes, et de valider les enjeux retenus dans le diagnostic. Des compléments sont donc apportés par les membres du COPIL.

Concurrences, complémentarités avec les pays voisins

Pêche

Marc BIGOT : le Finistère nord n'est pas concurrent pour la pêche, les produits débarqués par des navires cornouaillais à Roscoff étant systématiquement transférés sous criée en Cornouaille. Malgré l'utilisation de Roscoff comme base avancée par des navires hauturiers, les équipages sont cornouaillais.

La reprise possible du principal armement hauturier concarnois par un armement lorientais pourrait entraîner une baisse importante des apports sous criée en Cornouaille (principalement à Concarneau et au Guilvinec).

Construction navale

François ARBELLOT : Brest est un site reconnu pour les opérations de réparation navale, mais n'a pas cette capacité de construction, que peut avoir la Cornouaille, en particulier à Concarneau. D'autre part les unités traitées à Concarneau sont certes moins grandes qu'à Brest mais restent significatives (100m).

Marc BIGOT : Concarneau est très bien placé sur le marché de la construction de navires de moins de 100m.

Ronan MARCEL : Lorient a également une image de la navale liée à la construction de bateaux gris, et moins à la réparation. Les interventions des entreprises concarnaises doivent certainement être très importantes sur Lorient.

Nautisme

François ARBELLOT : avoir deux pôles France voile en Finistère (Brest pour le nautisme léger – Port-la-Forêt pour la course au large) est un vrai avantage pour le territoire, puisqu'il n'y a que 5 pôles France au plan national. Derrière ce label, il y a de nombreux financements (ministère, ...).

Oliver PONCELET : Lorient se positionne de plus en plus sur la course au large, autant sur les aspects industriels où se concentre une activité importante, que sur la formation. Mais en terme de formation, la Fédération Française de Voile propose un schéma où Port-la-Forêt reste chef de file, Lorient en est une annexe.

François ARBELLOT : le nautisme scolaire reste un des leviers les plus importants pour donner à tous une culture maritime. Il est important de souligner que l'implication des différents EPCI dans ce domaine est très variable en Cornouaille.

Retour sur les enjeux maritimes pour la Cornouaille

Ressources

Jos LE GALL : sur l'énergie, ne pas oublier le potentiel lié au solaire en mer, et aux nouvelles barges « multi-énergies marines renouvelables » qui se développent.

Nicole ZIEGLER : dans cette approche ressources, ne pas oublier les Iles, pour lesquelles les enjeux sont très spécifiques (Archipel des Glénan et Sein en particulier).

François ARBELLOT : les enjeux liés au patrimoine maritime tels que présentés ici ne semblent pas intégrer la dimension culture maritime, qui dépasse la notion de métier mais bien celle d'une culture, d'une sensibilité aux métiers et à l'environnement marin, qui est celle de Cornouaillais, et qui doit notamment permettre de créer des vocations chez les jeunes, pour qu'ils aient envie de s'engager dans une formation maritime.

Jean-Paul STANZEL : importance de la formation maritime sur notre territoire, incompréhension sur la non attribution du BTS maritime à la Cornouaille.

Marc ANDRO : il est important de mettre en avant les ressources fondamentales qui font que le poids de la pêche cornouaillaise est si fort (25 % de la pêche fraîche bretonne) en comparaison avec son linéaire de côte (10% du linéaire régional) : l'importance du plateau continental qui fait directement face à la Cornouaille et vers lequel l'activité risque de se redéployer au regard de l'augmentation du coût de l'énergie, la présence des sardines dans cette colonne d'eau, la présence de la grande vasière (habitat des langoustines).

Usages

- *Pêche à pied:*

Adrien LE MENAC'H : insatisfaction de la profession sur le manque de contrôle des pêcheurs de loisir en périodes de fermeture des zones de pêche (plusieurs centaines de pêcheurs lors de la dernière grande marée en rivière de Pont-L'Abbé malgré l'arrêté de fermeture).

Leslie COIC et Marc BIGOT : cet arrêté de fermeture n'est pas lié à un problème sanitaire mais il s'agit d'une mesure de régulation de l'accès à la ressource (repos biologique) appliquée pour la première fois de façon commune aux professionnels et aux particuliers. C'est une avancée.

- *Cultures marines*

Marc ANDRO : la Cornouaille a toujours été sceptique sur la pisciculture en mer, et les différentes expériences, qui ont mobilisé des fonds importants, ont été des échecs successifs et n'ont jamais été rentables. Il y a cependant des choses à regarder sur le rivage, avec des projets en cours qui permettent de maîtriser les rejets vers le milieu : culture intégrée de saumons à Tréffiagat, culture de crevettes en viviers, culture de vers qui semble avoir des difficultés à trouver un site d'implantation. Ces projets aquacoles méritent qu'on leur réserve les espaces près de la mer.

Adrien LE MENACH : ces projet aquacoles à terre semblent pouvoir maitriser leurs rejets, ce n'était pas le cas des piscicultures en mer qu'a connues la baie de Douarnenez. L'aquaculture peut même s'installer sur des sites retro littoraux avec des conduites d'eau de mer.

Jean-Paul STANZEL : étant donné le coût de mise en œuvre de ces canalisations dès lors qu'elles desservent des sites rétro-littoraux, mieux vaut anticiper en réservant des espaces plus proches de la mer. D'autre part, il faut insister sur la nécessaire protection des ouvrages portuaires qui souffrent des tempêtes successives, et sur le coût que cela représente.

- *Construction navale:*

Nicole ZIEGLER : préfère le terme d'industrie navale à celui de construction et réparation navales. Elle insiste auprès de la région sur le caractère vital de la mise aux normes et de modernisation des infrastructures du port, pour la ville de Concarneau.

b. Point juridique sur les volets maritimes de SCoT

L'intervention du cabinet LGP avocats (Anne-Cécile BELZON et Loïc PRIEUR) vise à présenter l'historique, le contenu et la portée des volets maritimes de SCoT valant SMVM.

Les volets maritimes de SCoT valant SMVM permettent aux EPCI faisant partie d'un territoire maritime cohérent de décliner dans un document officiel leur projet maritime partagé.

Les SMVM ont une portée urbanistique, peuvent déterminer la vocation des espaces maritimes, les grands équipements, les mesures de protection des milieux. Ils déterminent par exemple la vocation générale des différentes zones, et notamment de celles qui sont affectées au développement industriel et portuaire, aux cultures marines et aux activités de loisirs. Les contenus d'un SMVM sont validés par l'Etat et son enquête publique vaut pour les projets qui y sont inscrits. Par exemple dès lors que l'extension de l'urbanisation d'un projet situé dans l'espace proche du rivage est compatible avec le SMVM, ni la motivation du PLU, ni l'accord du préfet ne sont nécessaires. Le SMVM permet de garantir également la protection de milieux naturels par zonage spécifique.

Principaux échanges :

Jos LE GALL : si le SCoT va jusqu'aux 12 milles en mer, quelles limites du volet mer en Baie de Douarnenez ?

Maître PRIEUR: cela nécessite une procédure administrative de délimitation du territoire par le Préfet. Le cas s'est présenté entre les SCoT de l'Odet et de Concarneau Agglomération.

Jacques GUILLOU : la limite de la mer territoriale correspond aux 12 milles au large de la ligne de base droite qui passe au large des Glénan et de Sein, soit bien plus que 12 milles depuis les côtes de Cornouaille.

Ronan MARCEL : un volet mer (ou volet maritime) de SCoT, est-il nécessairement un SMVM ?

Maître PRIEUR : le volet mer (ou volet maritime) valant SMVM est bien un document qui nécessite l'accord de l'Etat à plusieurs reprises (avant l'arrêt du projet et pour toute modification), il nécessite aussi l'avis du Préfet pour la délimitation du périmètre. Pour autant, les SCoT qui ont un effet sur la mer (c'est par exemple le cas du SCoT de l'Odet – qui délimite des espaces remarquables en mer) mais il ne s'agit pas du volet maritime valant SMVM dans le sens où il ne suit pas la procédure de « co-validation » avec l'Etat.

Adrien LE MENACH : quel pouvoir du SMVM sur la compatibilité entre nautisme et concessions de cultures marines ?

Maître PRIEUR : le SMVM identifie les conditions de compatibilité entre les usages, c'est là sa plus-value par rapport à un PLU qui n'a pas d'action sur les usages.

Les prescriptions d'usages du SMVM, pour faire effet, doivent être relayés par la prise d'arrêtés de police (municipaux dans la bande des 300m, ou préfectoraux).

Adrien LE MENACH : qui pilote le volet mer valant SMVM, et qui fait respecter les dispositions du SMVM ?

Maître PRIEUR : le volet maritime est élaboré par le porteur du SCoT (EPCI ou syndicat Mixte), en revanche, ce sont les décrets qui découlent de l'approbation du SMVM qui font foi. L'Etat garde son pouvoir de police (et le Maire sur les questions de police de baignade et nautisme dans la bande des 300m), et d'instruction des autorisations d'occupation du DPM.

Jacques GUILLOU : le volet mer valant SMVM permet d'avoir une seule enquête publique au départ (le travail peut donc être assez long), mais ensuite dès lors que le contenu est validé, le fonctionnement sur le territoire s'en voit simplifié.

Si le volet mer du SCoT ne va pas jusqu'aux limites de la mer territoriale, comment les PLU, qui suivent les recommandations du SCoT, peuvent-ils être dans la légalité ?

Maître PRIEUR : le PLU n'a pas d'obligation à différencier des zones en mer. Il peut se contenter d'un zonage général de type Nm jusqu'aux limites de la mer territoriale, qui autoriserait tous les usages compatibles avec l'utilisation du DPM. En revanche il ne doit pas exclure de son zonage une partie de la mer territoriale (Référence au cas de la commune de Saint-Philibert dans le Morbihan, qui a affirmé qu'elle ne zonait pas au large). Le document a été annulé.

Morgane LEFEBVE : Quelle articulation du SMVM avec les SAGE ?

Maître PRIEUR : le SAGE est au-dessus du volet mer valant SMVM, par conséquent, les dispositions du SMVM doivent être compatibles avec celles du SAGE. A l'inverse, le DOCOB des zones Natura 2000 n'ayant pas une valeur juridique aussi forte que le SMVM, le SMVM peut permettre un zonage que Natura 2000 en mer ne pouvait imposer (exemple de zones d'herbiers à protéger, dans lesquelles il est possible de réglementer des usages de plaisance, de certains types de pêche).

Luc MALLET : le SMVM permet-il donc plus facilement de développer l'urbanisation autour d'un site portuaire, lorsqu'il se situe en espace proche du rivage ?

Maître PRIEUR : les espaces proches du rivage permettent principalement de protéger les paysages littoraux de projets immobiliers. Si l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante est prévue au volet mer valant SMVM, cela suffit effectivement à autoriser le projet.

Ronan MARCEL : pour conclure le volet mer valant SMVM semble tout de même être une procédure lourde pour mettre d'accord l'ensemble des acteurs, sur ces questions de réglementation et régulation de l'espace marin.

Marc ANDRO : sur cette question du volet mer valant SMVM et du projet maritime cornouaillais, je retiens qu'il y a deux temporalités différentes :

- le projet maritime cornouaillais, pour lequel on ne peut attendre de s'être mis d'accord sur un SMVM ;
- et en parallèle une réflexion commune aux cinq SCoT pour la mise en œuvre du SMVM. Cette déclinaison pourrait se faire au sein de chaque SCoT (lors d'une révision), ou dans le cadre d'un SCoT commun, qui ne sera envisageable qu'à la suite de l'application des nouvelles lois touchant la planification (PLUI, élargissement des SCoT).

Jos LEGALL : il est nécessaire d'être prospectif afin de préparer ce volet maritime.

Yann GUILLOU : il serait intéressant d'avoir un point réglementaire – technique dans le cadre de l'interSCoT sur les procédures à mettre en œuvre pour intégrer un volet mer au SCoT.

Pauline CHALAUX : comme évoqué lors de la conférence débat de fin d'année, il sera intéressant de faire un interSCoT technique pour échanger ensemble sur ces aspects cette année.

c. Programme de travail 2014

Les dossiers qu'il est prévu de traiter sur l'année 2014 sont présentés au COPIL : étude environnementale externalisée et cartographie des usages en mer pour le volet mer de l'interSCoT cornouaillais, mise en place du projet maritime cornouaillais.

Etude environnementale pour le volet mer de l'interSCoT Cornouaille

Jos LE GALL : il faudra bien veiller à ce que l'étude environnementale puisse être intégrée ensuite à chaque SCoT.

Pauline CHALAUX : nous avons rédigé un point en ce sens dans le cahier des charges. Suite à un échange avec la DREAL, il semble que si le document environnemental est plus large que le périmètre du volet mer du SCoT considéré, cela ne soit pas forcément problématique dans le sens où il est cohérent de traiter la question environnementale à l'échelle « mer de Cornouaille ».

Cartographie des usages en mer

Olivier PONCELET : NEF souhaite effectivement mieux appréhender les pratiques nautiques libres (nautisme léger, plaisance, ...), dont les zones de pratique sont moins bien connues que pour les activités encadrées. Ce travail va démarrer en 2014, c'est un des enjeux qui est ressorti du Livre Bleu en cours d'élaboration.

Marc BIGOT : le comité des pêches travaille depuis quelques années maintenant à cartographier les zones de pêche des différents métiers. Ces cartographies sont aussi faites pour être utilisées dans ce type de travaux.

d. Mise en œuvre du projet maritime dans les nouvelles contractualisations territoriales

Julien PAUGAM : le rôle de la région est accru sur la nouvelle période de contractualisation, puisqu'elle devient autorité de gestion des fonds. Les critères de péréquation entre les territoires restent à venir. Au niveau des volets territoriaux (Contrat de partenariat, Développement Local des Acteurs Locaux¹ LEADER et FEAMP²), le Pays est le pilote. Le comité de programmation sera commun à ces volets territoriaux. Il intégrera le Conseil de Développement. Pour le volet territorial du FEAMP, comme la représentation des socio-professionnels pêche et aquaculture ne sera pas forcément suffisante dans les conseils de développement, il sera peut être possible de créer une sous-commission spécifique.

Nicole ZIEGLER : le Conseil général a souhaité que les contrats de territoire soient effectifs sur la même période que les contrats de partenariat.

Caroline LE BIHAN : les négociations avec les territoires vont démarrer dès mai ou juin 2014, pour une finalisation des contrats début 2015.

¹ DLAL















² Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

Personnes présentes

COMITE DE PILOTAGE 3 - MER DE CORNOUAILLE

4 mars 2014, 14h

Quimper Cornouaille Développement

Structure	NOM Prénom	mail	Signature
COCOPAQ	Marie Couronné	marie.couronne@cocopaq.com	
COCOPAQ	Houne Vermaguerec	houne.eco@cocopaq.com	
QCD	Pauline CHATAUX	pauline.chataux@quimper-cornouaille-developpement.fr	
QCD	Luc Meller	luc.meller " " "	
LCF	Loïc Pireen	loic.pireen@contact-provocal.fr	
LCF	Anne-Isabelle Belzon	contact@lp-avocab.fr	
510CA	Jos Lé Gallec	jos.le.gall@maecici-devenay.fr	
QCD	Brenon Laurant	laurant-hub@quimper.fr	
QCD - QCD	ANDRE JAC	merc.andre@quimper.fr	
Cy 25	LE Bihan Genevieve	caroline.lebihan@cy25.fr	
Région Bretagne	PAUGAN Julien	julien.paugan@region-bretagne.fr	
QCD	STANZEL J. Paul		
QCD	MARCEL ROUEN		
DTM 29/4AM Comarc'eur	GUILLON Jacques	jacques.guillon@finistere.gouv.fr	

Structure	NOM Prénom	mail	Signature
Pesca	LE RENARD Flavien	association.pesca@telemaut.fr	
Pleurekropléban Pays de la mer	DUMAS Catherine	catherine.dumas@pays-da-bretagne.fr	
CDPMEN29	LE LAY Noëguen	lelay.cdpmen29@gmail.com	
Nautisme En Finistère	ARABELLOT François	francois.arbellet@haut-hymer-finistere.com	
Nautisme en Finistère	PONSSET Olivier	oliver.ponsset@nautisme-finistere.com	
Comité départemental des Pêches Maritimes	Bigot Marie	bigot.cdpmen29@gmail.com	
CG 29	ZÉGÈRE Michel	michel.zeger@cg29.fr	
Technopole Quimper - Pêches de la mer	BETAL-SEUNN Rachael	rachael.betal@tech-quimper.fr	
SiOCA	KEGOWEAN Camille	camille.kegowedan@sioca.fr	
SiOCA	Caïc Leslie	leslie.caic@sioca.fr	
CCPF	LEFEBRE Fergane	mlecc-pays-fouesnantais.fr	
CCA	BUILLOU Yann	yann.guilhou@concomcornouaille.fr	
CCMP	COGNE Yvelle	yvelle.cogne@cc-cornouaille.org.fr	
CRB Bretagne Nord	Le Menach Adrien		

Excusés :

NOM	Prénom	Structure
KARLESKIND	Pierre	Conseil Régional de Bretagne
LABBE	Jean-Yves	Chambre de Commerce et d'Industrie Quimper Cornouaille
LE GOFF	Roger	CC du Pays Fouesnantais
ANTICH Y AMENGUAL	Frank	AUDELOR
LE CARRE	Philippe	Chambre de Commerce et d'Industrie Quimper Cornouaille